

# ANNEX 1

## Public

MINISTRE DE LA JUSTICE,  
DES DROITS DE L'HOMME  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail

Abidjan, le 27 NOV 2015

*le Garde des Sceaux*

Réf / N° 257 /MJDHLP/CAB/SP

Référence : ICC-02/11-01/015 :

le procureur c. Laurent Gbagbo  
et Charles Blé Goudé

## MANDAT

A

Madame le Greffier  
de la Cour Pénale Internationale (CPI)

PAYS-BAS (LA HAYE)

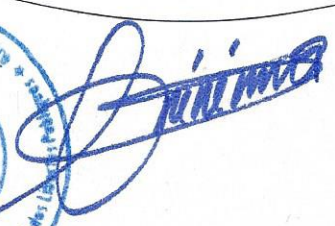
**Objet** : Représentation de l'Etat de Côte d'Ivoire  
à la Cour Pénale Internationale (CPI)

**Madame le Greffier,**

J'ai l'honneur de vous re-confirmer que le Ministère en charge de la justice qui est le représentant officiel de la République de Côte d'Ivoire auprès de votre juridiction a désigné **Maîtres Jean-Paul Benoît, Jean-Pierre Mignard et Pierre-Emmanuel Blard** pour agir au nom et pour le compte de la Côte d'Ivoire dans le Procès Laurent Gbagbo et Blé Goudé.

En conséquence, je vous prie de noter que ces trois avocats sont les seuls habilités à intervenir à toutes les étapes de la procédure de l'affaire ci-dessus citée en référence.

Veuillez agréer, **Madame le Greffier**, l'assurance de ma considération distinguée.

  
**Gnénema Mamadou COULIBALY**  
Magistrat Hors Hiérarchie  
Officier de l'Ordre National